Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20260513-DEL12052026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 12/05/2026

Date de la convocation
05/05/2026

Date d'affichage
05/05/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL12-05-2026-05

L'an 2026, le 12 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER, Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Excusé ayant donné procuration : M. Daniel GUÉGAN donne pouvoir à M. Anthony ONNO.

Secrétaire de séance : Mme Clara GEGOUREL

Objet de la délibération : Désignation d'un(e) représentant(e) de la commune à la CLECT de Baud Communauté

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération n°2026-069 en date du 29 avril 2026 du Conseil communautaire de Baud Communauté portant composition de la CLECT,

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir,

Considérant que par une délibération en date du 29 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune,

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER M. Anthony ONNO, représentant de la commune de Guénin au sein de la CLECT de Baud Communauté.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO

